

## LFLB - Chambéry

Une importante opération de maintenance radar est programmée jusqu'au 8 septembre 2023. Cette intervention dégrade l'image radar de l'organisme de contrôle de Chambéry et impactera fortement le service rendu : les contrôleurs ne disposeront plus d'image radar sous 5500ft dans les espaces aériens de Chambéry (CTR, TMA, SIV).

Les contrôleurs continueront de délivrer des codes transpondeur mais cela ne garantira pas le contact radar.

Les contrôleurs émettront des informations relatives aux risques de collision mais uniquement concernant les trafics connus sur la base des reports et indications transmises par les pilotes. Nous vous encourageons donc à être le plus précis possible et à garder en tête que le voir et éviter constitue le principe de base de la sécurité anti-abordage ; le pilote étant responsable de la séparation.

Pour rappel, les TMA étant de classe E en période estivale, les contrôleurs n'ont pas la connaissance de la totalité du trafic transitant dans ces espaces.

Des modalités de gestion particulières sont ainsi mises en œuvre durant cette période :

- **Vols VFR à destination de LFLB :**

Il y a un risque d'attente avant d'intégrer la CTR de classe D (sans image radar le contrôleur perd en finesse d'analyse et n'est pas aussi capacitif).

Les pilotes sont priés d'annoncer leurs intentions ainsi que l'itinéraire prévu et les estimées de passages au premier contact avec Chambéry Info.

- **Vols d'entraînements VFR :**

Ils sont soumis à autorisations préalable du contrôle aérien.

Le nombre d'appareils simultanés en tour de piste pourra être limité.

- **Transits VFR :**

Une clairance de pénétration de la CTR ne sera donnée qu'aux trafics VFR au départ ou à destination de LFLB ou des hélistations de la CTR à l'exception des situations d'urgence ou des aéronefs effectuant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile.

Les vols de transit VFR devront veiller à contourner la CTR.

Concernant le point spécifique des passages bas de chasseurs, si les vols ne peuvent pas éviter la CTR il est fortement conseillé aux pilotes d'anticiper la demande de passage en contact avec Chambéry INFO 123,7. Les pilotes peuvent également s'attendre à un risque plus important de refus de passage dans la CTR.

**Merci d'assurer une large diffusion de ce mail.**